

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE ET DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

**DECISION PRISE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.5211-10 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**2026-051 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC ILE-DE-FRANCE
DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET "C'EST MON PATRIMOINE"**

Yannick GUILLO, Président de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°2024/87-04 en date du 26 septembre 2024 par laquelle le Conseil communautaire a décidé de déléguer certaines attributions à Monsieur le Président,

Considérant le dispositif « C'est mon patrimoine » de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France en 2026 permettant de subventionner des actions d'éducation artistique et culturelle sur le patrimoine ciblant en particulier la jeunesse,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne de solliciter de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France une subvention de 8 000 euros au titre du dispositif « C'est mon patrimoine » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 10 000 euros prévue au budget de l'exercice 2026,

DECIDE

ARTICLE UN :

Décide de solliciter de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France une subvention de 8 000 euros au titre du dispositif « C'est mon patrimoine » sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 10 000 euros prévue au budget de l'exercice 2026.

ARTICLE DEUX :

D'indiquer que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Nangis, le 13 avril 2026

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture via DOTELEC -

Le 14 avril 2026

077-247700701-20260414-C202605110-AR

Publié le 14 avril 2026